



**Arrêté de nomination de 5 membres au Conseil général  
de la commune de La Grande Béroche**

**Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,**

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir 5 sièges devenus vacants au Conseil général suite à la nomination des membres du Conseil communal,

Vu les résultats de l'élection du Conseil général du 18 juin 2017,

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

Vu l'article 2.3 de la convention de fusion garantissant un siège au Conseil général à chaque ancienne commune,

arrête :

**Article premier.-** Messieurs Marc Degrauwe et Jérémie Gaudichon, suppléants de la liste du parti libéral-radical de La Grande Béroche, liste à laquelle appartiennent 2 sièges vacants, Messieurs Hassan Assumani et Jacques Péter, suppléants de la liste du parti socialiste, liste à laquelle appartiennent 2 sièges vacants et Monsieur Arvind Shah, suppléant du groupe des Verts, liste à laquelle appartient 1 siège vacant, sont proclamés élus au Conseil général.

**Article 2.-** La proclamation de cette élection sera publiée dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel

La Grande Béroche, le 23 août 2017

Au nom du Conseil communal

Le président

Gilbert Bertschi

Le secrétaire

Joël Wahli